

**COLLEGE BLAISE PASCAL**  
Rue Pasteur  
Argenton Les Vallées  
79150 ARGENTONNAY  
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64  
Télécopie : 05 49 65 93 21  
Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr  
Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

Année scolaire **2019 / 2020**  
N° de séance : 4

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE**

**DU 14 MAI 2020**

**DE 17h00 à 18h30**

Le Conseil d'Administration Extraordinaire s'est réuni de façon virtuelle sur convocation du Chef d'Établissement transmise aux différents membres le 13 mai 2020.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du Conseil d'administration du 13 Février 2020.
- Modalités d'organisation de la reprise de l'enseignement au collège, pour la période du 18 au 29 mai 2020.

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Administration | <b>: 24</b>                 |
| Quorum   | <b>: 13</b>                 |
| Nombre de membres effectivement présents                     | <b>: 18 puis 19 puis 18</b> |

## ONT PARTICIPE A CETTE REUNION A DISTANCE

| NOM - PRENOM - FONCTION   | ABSENT(E) | EXCUSE(E) | SUPPLEANTS               | EMARGEMENTS |
|---|-----------|-----------|--------------------------|-------------|
| <b><u>Président :</u></b>                                       |           |           |                          |             |
| Mme EME Christine, Principale                                   |           |           |                          | présente    |
| <b><u>Représentant de l'Administration :</u></b>                |           |           |                          |             |
| Mme LOISEAU Martine, Gestionnaire                               |           |           |                          | présente    |
| <b><u>Représentant du Personnel d'Education :</u></b>           |           |           |                          |             |
| Mme HEBERT Léa, C.P.E.  |           |           |                          | présente    |
| <b><u>Représentants des collectivités territoriales :</u></b>   |           |           |                          |             |
| M. DE TROGOFF Gaetan, Maire d'Argenton les vallées              |           |           |                          | présent     |
| M. BREMOND Philippe, Conseiller Départemental                   |           |           |                          | présent     |
| Mme PAULIC Claire, Conseillère Départementale                   | X         | X         |                          |             |
| <b><u>Personnalités qualifiées :</u></b>                        |           |           |                          |             |
| M. SERGENT André, Principal honoraire                           |           |           |                          | présent     |
| M. MENARD Bernard   | X         | X         |                          |             |
| <b><u>Représentants des personnels de l'établissement :</u></b> |           |           |                          |             |
| M. REBEYRAT Stéphane, Enseignant                                |           |           |                          | présent     |
| Mme MOREAU Jennifer, Enseignante                                | X         | X         | Mme OCAMPO<br>Catherine  | présente    |
| M. VANET Mathieu, Enseignant                                    |           |           |                          | présent     |
| Mme BERNARD PLEAU Leslie, Enseignante                           |           |           |                          | présente    |
| Mme GOYEAU Catherine, Enseignante                               |           |           |                          | présente    |
| M. ESTELA Gilles, Enseignant                                    | X         | X         | Mme DUJOUR<br>Gwendoline | excusée     |
| M. ROUSSEAU Frédéric, ATTEE                                     | X         | X         | M. JONCHERAYE<br>Jacky   | excusé      |
| Mme VIOLLEAU Muriel, ATTEE                                      | X         | X         | Mme MOLLIERE<br>Laure    | présente    |
| <b><u>Représentants des parents d'élèves :</u></b>              |           |           |                          |             |
| M. LAUNAY Yohann  |           |           |                          | présent     |
| M. GRELLIER Anthony   |           |           |                          | présent     |
| Mme JOSELON Flora   | X         | X         | Mme BAUDRY<br>Murielle   | présente    |
| M. BRARD Dominique  |           |           |                          | présent     |
| Mme BLANCHARD Hélène  |           |           |                          | présente    |
| Mme AUDEBAUD Mireille   |           |           |                          | présente    |
| <b><u>Représentants des élèves :</u></b>                        |           |           |                          |             |
| LORIGNE Lili  |           |           |                          | présente    |
| GUICHETEAU Gabriel  | X         | X         |                          |             |
| <b><u>Invitée :</u></b>   |           |           |                          |             |
| Mme GEHENOT Nelly   | X         | X         |                          |             |
|   |           |           |                          |             |
|   |           |           |                          |             |

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 14 mai 2020

| COMPTE-RENDU DES DEBATS  | Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat |
|--|--|
| <p>Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 17h.</p> <p>Mme Mollière, Secrétaire, assure le secrétariat de séance.</p> <p>Le Conseil d'Administration Extraordinaire débute par la lecture de l'ordre du jour dont voici le détail :</p> <p><b><u>Présentation de l'ordre du jour</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Approbation du PV du Conseil d'administration du 13 Février 2020.</li><li>➤ Modalités d'organisation de la reprise de l'enseignement au collège, pour la période du 18 au 29 mai 2020.</li></ul> <p><b>I – FONCTIONNEMENT GENERAL :</b></p> <p><b><u>I – 1 : Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 13 Février 2020</u></b></p> <p>Mme Eme demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques à apporter puis en l'absence de celles-ci, le PV du précédent Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.</p> <p style="text-align: center;"><b>18 VOIX POUR : Approbation à l'unanimité</b></p> <p><b>II – QUESTION D'ORDRE PEDAGOGIQUE :</b></p> <p><b><u>II – 1 : Modalités d'organisation de la reprise de l'enseignement:</u></b><br/><b>(annexes 1, 2 et 3)</b></p> <p>Mme Eme commence la lecture du protocole du collège Blaise Pascal élaboré à partir du document cadre du Ministère de l'Education Nationale, de la note rédigée par le Conseil Scientifique et des 3 versions successives du protocole sanitaire transmis par l'Education Nationale. Son élaboration a été discutée avec les partenaires de l'établissement et il a ensuite été présenté lors de la Commission Hygiène et Sécurité du lundi 11 mai 2020. (annexe1)</p> <p>17h07 : Arrivée de M. Yohann LAUNAY, Parent d'élève.</p> <p>Le protocole est basé sur différents postulats : le volontariat des parents, l'information et la formation des personnels sur les gestes barrière et l'hygiène, un effectif de 15 élèves maximum par groupe dans une salle de classe réservée et une collaboration</p> |  |

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 14 mai 2020

| COMPTE-RENDU DES DEBATS   | Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat |
|---|--|
| <p>étroite entre les personnels de l'établissement et les Parents d'Elèves tout long du processus de réouverture.</p> <p>M. de Trogoff fait une remarque sur les modalités d'accueil des parents car dans certains établissements, les parents d'élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux. Mme Eme apporte alors des précisions : ils sont autorisés à venir dans l'établissement s'ils disposent d'un masque et sur rendez-vous préalablement pris au secrétariat ou avec un professeur.</p> <p>Mme Loiseau précise qu'avec la sécurisation des accès, les flux sont contrôlés.</p> <p>L'accueil des élèves est ensuite détaillé au Conseil d'Administration.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les élèves sont accueillis dans la cour pour vérifier leur température, qui ne doit pas dépasser les 37,8°C. Si c'est le cas, l'enfant est isolé dans un espace dédié dans le collège pour une nouvelle prise de température 20 minutes plus tard, en suivant le protocole de prévention. Si nécessaire, les parents de cet élève seront contactés pour venir chercher leur enfant.</li><li>• Cinq salles de cours seront utilisées pendant les deux semaines : les salles Curie, Darwin, Pythagore et Thalès au rez-de chaussée, la salle 5 au premier étage. Un groupe d'élèves est assigné à une salle de classe toute la journée. Les élèves ont une place attribuée.</li><li>• Les élèves de 5<sup>ème</sup> seront accueillis le lundi et jeudi et ceux de 6<sup>ème</sup> le seront le mardi et le vendredi sur la période du 18 au 29 mai 2020. Le mercredi, il n'y aura pas de cours en présentiel par manque de personnel pour surveiller les élèves lors des temps de récréation et de la pause méridienne.</li><li>• Des sens de circulation ont été mis en place et signifiés par des marquages ou des repères au sol dans l'établissement afin d'éviter tout croisement entre les différentes personnes présentes.</li><li>• Durant les cours, tout prêt de matériel par les professeurs et entre les élèves est proscrit.</li><li>• Les récréations seront décalées pour laisser le maximum d'espace dans la cour, tout en restant dans un espace délimité pour son groupe. Les jeux de ballon, de ping-pong ne seront pas autorisés. En cas de mauvais temps, ces temps de pause se feront dans les salles de classe.</li><li>• Le service de restauration continuera de fonctionner en un seul service le lundi et le jeudi et en 2 services le mardi et le vendredi, en fonction des effectifs des élèves présents. Les élèves quitteront le masque qu'ils auront porté le matin (soit il</li></ul> |  |

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 14 mai 2020

| COMPTE-RENDU DES DEBATS   | Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat |
|---|--|
| <p>est jeté pour ceux à usage unique, soit il est mis dans un sac pour les masques en tissu) avant de se laver les mains et de prendre le plateau qui aura été préparé par un agent de la restauration. Seul, le plat chaud servi sera à prendre. Dans le self, un sens de circulation a été également mis en place.</p> <p>A propos des masques, Mme Eme informe les membres que l'établissement a reçu une dotation de masques chirurgicaux jetables pour les élèves de la part du Conseil Départemental et une dotation de masques en coton lavable de la part de l'Education Nationale pour les élèves et les personnels Education Nationale.</p> <p>Mme Loiseau précise que les agents techniques territoriaux ont également été équipés de masques et de kits de protection par le Conseil Départemental.</p> <p>Suite à une question de Melle Lorigné, élève déléguée, Mme la Principale lui répond qu'il est possible d'apporter son propre masque.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le passage aux sanitaires sera régulé en raison du nombre de cabines. Le savon et l'essuie- mains à usage unique seront mis à disposition.</li></ul> <p>Après la lecture du protocole, Mme Eme informe qu'il a été transmis à chaque famille des enfants inscrits et qu'il leur a été demandé d'en discuter avec l'élève et de le rapporter signé par les parents et l'enfant pour accord et respect.</p> <p>Mme Loiseau demande à Melle Lorigné si cela la rassure. Elle répond que toutes ces mesures sont réalisables et qu'elle n'est pas inquiétée car les procédures sont très claires. La même demande est faite aux représentants des parents : les consignes permettent d'être en sécurité.</p> <p>M. Launay trouve le document clair et précis : il est assez détaillé pour être en confiance. Il félicite l'ensemble de l'équipe pour l'élaboration de ce document.</p> <p>M. Rebeyrat, enseignant, indique qu'il a vu les marquages au sol, la matérialisation des espaces dans la cour et qu'il trouve la situation rassurante compte tenu de la mise en place du protocole dans ces circonstances anxiogènes. Il remercie également l'équipe pour la mise en place de tout ce dispositif.</p> <p>Mme Eme remercie Mme Loiseau et l'ensemble des personnels techniques qui ont su mettre en place tous ces dispositifs en un minimum de temps.</p> <p>M. Brémond prend la parole à son tour pour remercier pour le travail mis en place dans l'établissement, toujours en référence au protocole établi par l'Education Nationale. Il se sentirait tout à fait rassuré de venir dans l'établissement. Il demande si les mesures de 15 élèves présents pour une salle de 50m<sup>2</sup> et de l'accueil des parents sont respectées.</p> |  |

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 14 mai 2020

| COMPTE-RENDU DES DEBATS  | Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat |
|--|--|
| <p>Mme Eme précise que 98% des élèves viennent par le bus et donc que les parents qui seraient amenés à se présenter au collège sont rares : soit ils ont rendez-vous, soit ils viennent chercher un enfant malade.</p> <p>Pendant le confinement, pour les élèves en rupture numérique, les échanges de documents papier pour les cours à distance se faisaient par l'intermédiaire de Mme la Principale qui se déplaçait.</p> <p>M. Brard, parent d'élève, qui remercie également les équipes du collège pour leur travail dans des délais courts, fait part de plusieurs interrogations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur le changement de masque après la cantine : il faut prévoir le masque « neuf » après le repas, après s'être désinfecté les mains à nouveau ;</li><li>- sur la procédure pour la prise des repas : Mme Loiseau informe que les AED accompagneront les élèves tout au long du repas. Les enfants sont un par table et sont donc éloignés selon les recommandations. Une désinfection est prévue entre les deux services. Mme Eme ajoute qu'il n'y aura que 20 élèves par service et propose de montrer les photos prises dans l'établissement pour montrer l'organisation des mesures.</li><li>- sur la présence de parents dans l'établissement : ils ne sont acceptés que sur rendez-vous et avec port du masque obligatoire ;</li><li>- sur la reprise des transports scolaires dont on a peu d'informations. La Région Nouvelle Aquitaine a fait une enquête auprès des établissements pour connaître les élèves qui seraient présents dans le souci d'organiser les circuits. M. Brémond précise que le transport est de la compétence de l'AGGLO2B par délégation de la Région. L'utilisation d'1 siège sur 2 et le port du masque obligatoire sont des mesures qui devront être respectées par tous les usagers des transports.</li></ul> <p>M. De Trogoff propose de transmettre au collège le courrier envoyé aux mairies pour la reprise des transports scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme la Gestionnaire présente ensuite le tableau de nettoyage des différents espaces de l'établissement pour que l'ensemble des intervenants dans l'établissement se rende compte du travail et de l'investissement demandé à tout l'ensemble du personnel : sont détaillés les secteurs de nettoyage, les mobiliers à désinfecter, les horaires, les fréquences et la protection à utiliser pour le personnel (annexe 2).</li><li>• Mme Eme informe du remaniement des emplois du temps des classes en présentiel, pour diminuer les circulations des professeurs (annexe 3) : les cours se dérouleront selon 2 blocs de 2 h le matin et 2 blocs de 1h30 l'après-midi. Cela permet aussi une plus grande flexibilité aux professeurs pour l'organisation pédagogique. Le premier échange de 2h en cours aura lieu avec le professeur principal de la classe, pour faire un point sur le confinement et discuter du ressenti des élèves sur leur retour en classe, et avec l'intervention du médecin scolaire et d'une infirmière pour</li></ul> |  |

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 14 mai 2020

| COMPTE-RENDU DES DEBATS  | Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat |
|--|--|
| <p>expliquer la nécessité des gestes barrières.<br/>Mme Ocampo, Professeure d'Espagnol, trouve ce temps d'échange important car il va permettre de s'exprimer et de s'expliquer avant de revenir à des temps d'apprentissage. Il y a un besoin de communiquer en français d'abord.</p> <p>Avant son départ, Mme Hébert, CPE, veut souligner l'implication de tous les corps intervenant au sein de l'établissement et l'interconnexion avec les enseignants pour préparer ensemble les emplois du temps, dans la bienveillance pour les enfants.<br/>18h : Départ de Mme Hébert, CPE.</p> <p>Une demande de M. Brard est faite pour que les photos qui sont présentées au Conseil soient aussi mises à disposition des parents. Mme Eme indique que les dernières mises en place ont eu lieu le jour même et que les diverses photos seront mises sur l'ENT pour présenter les espaces et que les élèves puissent prendre contact avec la signalétique installée.</p> <p>Les membres du Conseil n'ayant plus de remarques à faire ou de questions à poser, Mme Eme soumet au vote l'approbation de ce protocole :</p> <p style="text-align: center;"><b>18 VOIX POUR : Approbation à l'unanimité</b></p> <p>Puis Mme la Principale soumet au vote l'accord pour le prolongement du protocole après le 29 mai 2020 :</p> <p style="text-align: center;"><b>16 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Approbation</b></p> <p><b><u>II – 2 : Annulation des sorties scolaires:</u></b></p> <p>Mme Eme informe les participants que toutes les sorties scolaires seront impossibles avant la fin de l'année scolaire, en cas de reprise des cours, pour des raisons de continuité pédagogique.</p> <p>Mme Loiseau indique que le séjour linguistique des 3<sup>èmes</sup> en Espagne, qui a été annulé, a fait l'objet d'un avoir valable 18 mois, de la part du prestataire. Cet avoir est donc soumis à une obligation de voyage avec cet organisme. Toutes les familles ont été remboursées dès le début du mois d'avril 2020 de leur participation financière.</p> <p>Mme Ocampo, qui a organisé tout ce séjour, exprime sa frustration face à son annulation ainsi que celle des élèves qui s'étaient beaucoup investis dans la préparation en classe. Elle pose également le problème de la difficulté de l'organisation de nouveaux séjours à l'étranger dans les mois à venir.</p> |  |

